



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION RMO du CNIG du 9 novembre 2021

Objet : Réunion de la commission *Règles de mise en Œuvre* du CNIG du mardi 9/11/2021 de 14h00 à 16h30.

Ordre du jour :

1. Retours sur le MIG-T et le Groupe de travail métadonnées du CNIG (Marie Lambois, Normalisation/IGN)
2. Déclinaison française du validateur européen (Gregory Delobelle et Thierry Vilumus, BRGM)
3. Point à propos des négociations européennes en cours sur l'évaluation d'INSPIRE et de leurs suites possibles (Marc Léobet, Ecolab/MTE)
4. Nouvelle stratégie et adaptations IGN pour INSPIRE (Clément Godin SPRI/IGN)

La date de la prochaine réunion de la commission Règles de mise en Œuvre (sans doute sous une autre nom) sera à déterminer ultérieurement en fonction de l'actualité, en 2022.

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Alix Marc – Montpellier 3M/AITF	Héloïse Deschamps – GIPATGERI
Benoît David – Ecolab	Jerôme Boutet – Idéo BFC
Chaïnez Bensifi – GéoNormandie	Mael Reboux – Rennes métropole/AITF
Clément Godin – IGN	Marie Lambois – IGN
Emeric Prouteau – GIPATGERI	Pierre Laulier – Ecolab/CNIG
François Chirié – IGN	Stéphane Mevel-Vianay – GéoBretagne
Gregory Delobelle – BRGM	Thierry Vilumus – BRGM
Guillaume Grech – MNHM	Pierre Vergez – IGN/CNIG

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	10/11/2021	Les participants.	Commission RMO
Validation	23/11/2021	Pierre Vergez	Chargé de mission IGN/CNIG

Les présentations disponibles sont sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=653.

Compte rendu synthétique :

1) Retours sur le MIG-T et le groupe de travail métadonnées du CNIG

Par Marie Lambois (IGN)

Représentante française au INSPIRE Maintenance and Implementation Group

Retour sur le MIG-T

Le MIG-T, sous-groupe technique permanent européen s'est réuni les 7 et 8 octobre.

2 points principaux doivent être retenus :

- De nouvelles modalités techniques s'imposent parmi les acteurs, comme l'intégration des données collaboratives comme OSM où les encodages en binaire : les experts Européens souhaitent faciliter leur utilisation.
- Une nouvelle interface INSPIRE est mis en place, permettant de recevoir les remarques des acteurs de l'information géographique par un système de tickets. Les propositions seraient discutées et résolues par des votes. Bien entendu, il appartient à chaque état d'organiser lui-même son propre système de remontées.

Remarque :

Cette dernière tâche devrait incomber au CNIG et la nouvelle organisation va en tenir compte. Cela demande de redéfinir l'IDG, l'infrastructure du futur pour les Données Géographiques : comment gérer la nouvelle définition du périmètre INSPIRE en France. Comment fait-on pour garder notre écosystème interopérable INSPIRE en s'appuyant sur les nouveaux contextes de lois (Numérique, Ecologie) ?...

GT métadonnées

Le groupe de travail s'est réuni le 15 octobre, une reprise depuis 2019 !

Certaines solutions européennes sont à intégrer dans le guide technique. Pour s'adapter au validateur européen, une demande est en cours afin d'exporter directement depuis le site européen vers le BRGM les erreurs signalées sur les métadonnées françaises.

Les besoins ont changé et le déploiement de Métadonnées de modèles, de cartes, EML, etc...est à l'ordre du jour. Le « Github » du GT métadonnées va permettre de centraliser toutes les bonnes pratiques et les solutions pour franchir les obstacles.

⇒ Un nouveau mandat du GT Métadonnées sera rédigé pour préparer l'ouverture aux métadonnées qui sortent du contexte strictement INSPIRE.

Remarques :

- L'heure est aux espaces communs des Données (non géographiques) et le W3C sans pour autant abandonner les standards OGC (services en réseau).
- Il faut continuer à défendre les spécificités « géo » sans oublier qu'il faut désormais raisonner dans une logique de convergence entre métadonnées géographiques et non géographiques....

- Le Dataspace et la convergence d'INSPIRE avec d'autres directives étaient aussi au centre des préoccupations lors de la dernière conférence INSPIRE de 2021.

2) Déclinaison française du validateur européen

Par Gregory Delobelle (BRGM)

La version française en ligne s'appuie désormais sur le validateur européen, version de juin 2021. Elle pose néanmoins un certain nombre de questions :

- Elle ne comporte pas de traduction en français des remontées du validateur, ce qui est gênant pour un site comme le Géocatalogue en .fr
- Des incohérences persistent dans les résultats. Les échos venant des autres pays confirment les problèmes de la version fonctionnant pendant l'été. Il est espéré que la prochaine mise à jour du validateur européen permettra à la déclinaison française de s'en trouver améliorée.
- France et Allemagne ne se sont pas encore circonscrites à une liste sélective d'une centaine de jeux de Données nationales, ce qu'on fait tous les autres grands pays. Le travail consistant à valider plus de 100 000 fiches prend 83 jours pour la France. C'est que le validateur européen met entre 30'' et 1 minute pour traiter une fiche, loin des 1'' à 3'' de l'ancien validateur du BRGM.
- La limite du rapportage à la commission européenne est fixée chaque année au 15 décembre. En cas de problème majeur, il sera toujours possible de traiter manuellement (fiche par fiche) la sélection des 235 fiches désignées comme prioritaires.

Remarques :

- Les fiches pourraient aussi être traitées par une API Gate Way
- C'est le souhait de la France, de contrôler son rapportage elle-même et éviter ainsi d'être soumis à des impératifs globaux discutables.

⇒ Le projet de déclinaison du validateur européen sera prolongé en 2022 au BRGM

3) Point à propos des négociations européennes en cours sur l'évaluation d'INSPIRE et de leurs suites possibles

Par Marc Léobet (Ecolab / MTES)

La commission européenne souhaite une orientation vers la 3D, vers les espaces communs avec des Données (très recherchées et issues du privé), mais pour quels utilisateurs ? On voudrait faire du « Userdriven » sauf qu'on ne connaît pas encore les

utilisateurs ? Une véritable gouvernance serait la clef du succès.... Mais la tendance est surtout de créer des champions européens capable à termes de concurrence les Gafa.

⇒ Les travaux européens sont marqués d'un grand flou, aussi bien sur les espaces communs de données que sur le lien réel entre INSPIRE et ceux-ci.

Trois projets de règlement traitent de la donnée. Ce sont par ordre d'avancement :

- Governance Data Act (GDA) proche de l'adoption
- Artificial Intelligence Act, AIA, en pleine négociation Etats membres/Commission
- Data Act, en attente de la proposition de la Commission.

Même si les données géographiques ne sont jamais citées, ce sont des Données et en tant que telles, elles sont aussi concernées.

Les travaux de la Commission RMO et du futur CNIG pourraient en être impactés.

A propos de ces chantiers européens réservés d'habitude aux ministères, la question du rôle du CNIG y est pertinente.

Remarques :

- Une collision possible entre Data Act et les obligations françaises n'a pas été encore analysée. Les acteurs régionaux s'inquiètent pour leurs orientations.

⇒ Le MTES se charge de relire le Governance Data Act sous cet angle

- L'IGN a fait une note qui informe sur les conséquences que le Governance Data Act pourrait avoir sur la possibilité économique des Données co-éditées et co-produites par des acteurs publics et privés.
<http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/11/DGA-article-6.5-situations-particuli%C3%A8res.pdf>
- Le GDA porte une incitation à soutenir les « Données altruistes » (via des associations qui y joueraient le rôle d'intermédiaires de confiance entre producteurs et utilisateurs)

4) Nouvelle stratégie et adaptations IGN pour INSPIRE

Par Clément Godin (SPRI/IGN)

Présentation disponible sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=653.

L'IGN a présenté sa nouvelle stratégie pour la mise en conformité INSPIRE des données dont la responsabilité de la diffusion lui incombe :

- Les jeux de données et la diffusion au format conformes INSPIRE sont conservés dans l'infrastructure du Géoportail, quelle que soit leur actualité.
- Les jeux de données vectorielles au format non-conforme INSPIRE seront mis en conformité sur le modèle du mode opéré pour le thème CP (Parcelles Cadastreales), c'est-

à-dire via publication d'une table de correspondance, une fois qu'un service de téléchargement conforme INSPIRE sera adapté aux données récentes (BD Topo v3).

· La mise en conformité est abandonnée à court terme pour les données matricielles pour lesquelles le service de téléchargement Inspire est inexistant. Plusieurs pistes à moyen terme sont étudiées, parmi lesquelles l'intégration de services INSPIRE à la Géoplateforme.

Remarques :

- Un exemple de table de correspondance existe dans le standard des réseaux
- Avec les co-constructions, comment vont s'organiser la mise à disponibilité des référentiels et des Données socle ?

⇒ Tout ce qui relève du «comment on s'organise» va être traité par le CNIG, non pas en tant qu'autorité supérieure, mais en tant que communauté, un lieu de décision collective des acteurs concernés.